AFNOR : une des normes du mois à découvrir

Au sommaire de la sélection de normes et documents normatifs de décembre 2011 : systèmes de management de l'énergie, tabac et produits du tabac, hygiène et sécurité dans une piscine publique, accessibilité dans les transports, services de conseil en management, Facilites management…

SPORTS-LOISIRS
Équipement de piscine - Exigences générales de sécurité et méthodes d'essai
La norme NF EN 13451-1, prenant effet au 19 novembre 2011, fait partie d'une série de 9 normes qui prescrivent les exigences de sécurité et méthodes d'essai applicables aux équipements de piscine utilisés dans les piscines publiques et collectives (telles que spécifiées dans les normes NF EN 15288-1+A1 et NF EN 15288-2) : échelles, marches et mains courantes, équipements de traitement de l'eau et de loisirs aquatiques, plots départ, lignes de nage, plaques de touche, buts de water polo, plates-formes de plongeon et plongeoirs, fonds mobiles de bassin et cloisons mobiles. Elle spécifie les exigences générales de sécurité et décrit les méthodes d'essai. Indice de classement : S 52-388-1 ; ICS : 97.220.10

Gérer l'hygiène et la sécurité dans une piscine publique
L'accord Afnor AC S 52-413 (date de sortie : le 18 décembre 2011) décrit une méthode particulière de gestion de l'hygiène et de la sécurité dans une piscine publique. Il s'applique prioritairement aux piscines de type 1, et s'inscrit dans le prolongement de la norme NF EN 15288-2, ainsi que son guide d'application GA S 52-411, en tant qu'outil d'aide en vue de favoriser leur application. Indice de classement : S 52-413 ; ICS : 97.220.10

ACCESSIBILITÉ : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'évacuation des personnes en situation de handicap dans les établissements publics
Le référentiel de bonnes pratiques BP P 96-101 (date de sortie : le 4 janvier 2012) propose dans le cadre de la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) un ensemble de préconisations pour la mise en place : a) de systèmes d'alarmes visuelles et/ou tactiles/ vibrantes perceptibles par les personnes sourdes ou malentendantes ; b) d'un balisage renforcé des cheminements menant aux espaces d'attente sécurisés, à destination des personnes se trouvant dans l'incapacité d'évacuer ou d'être évacuées rapidement ; c) d'un balisage à destination des personnes aveugles ou malvoyantes. Indice de classement : P 96-101 ; ICS : 11.180.01;91.040.10

Visiter la boutique Normes et Produits d'édition, d'AFNOR Editions...

Pour toute information sur les produits d'information AFNOR et l'aide à l'identification des normes et des domaines réglementés, contactez Norm'Info au 01 41 62 76 44, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h ou par courriel norminfo@afnor.org , en précisant votre adresse postale et votre numéro de téléphone.

http://www.afnor.org/profils/activite/energie/systemes-de-management-de-l-energie-exigences-et-recommandations-de-mise-en-aeuvre-une-des-normes-du-mois-a-decouvrir

Répondre aux problématiques d'hygiène et de sécurité des piscines publiques grâce à l'accord AFNOR AC S52-413

Un accord publié en novembre 2011 décrit une méthode pour permettre une meilleure gestion de l'hygiène et de la sécurité dans les piscines publiques. Un nouveau document de référence pour des piscines plus saines et plus sûres.

Vous souhaitez acquérir une plus grande maîtrise en matière d'hygiène et de sécurité des piscines dont vous assurez la gestion quotidienne ? Sachez qu'un accord publié en novembre 2011 a pour but de conduire vers une meilleure gestion de l'hygiène et de la sécurité dans les piscines publiques. Cet accord résulte d'un travail d'analyse des dangers et des risques inhérents à la gestion et à l'exploitation de piscines et complexes aquatiques, réalisé à l'initiative de l'UCPA. Il concerne en particulier les piscines de collectivités territoriales.

Un nouveau document important mis en place par le groupe d'experts "Hygiène et sécurité des piscines publiques" constitué en octobre 2011,.

L'accord délivre une méthode particulière de l'hygiène et de la sécurité dans une piscine publique. Cette méthode permet de mettre en place une démarche qualité en 8 étapes : constituer l'équipe hygiène et sécurité, élaborer les circuits, analyser les risques, identifier les points critiques à maîtriser, élaborer le système de surveillance et déterminer les actions immédiates associées, établir un système documentaire, élaborer le plan d'actions et le mettre en œuvre, vérifier la performance du système et l'améliorer.

Par ailleurs, cet accord est une déclinaison de la norme européenne NF EN 15288-2 "Piscines –Partie 2 : exigences de sécurité pour le fonctionnement" parue en 2008 et de son guide d'application (GA S52-411) paru en 2009, et a pour but de faciliter l'application de ces deux documents de référence.

Contact AFNOR : Grégory Berthou , chef de projet normalisation

AC S52-413 Novembre 2011 : Gérer l'hygiène et la sécurité dans une piscine publique

http://www.boutique.afnor.org/NEL5DetailNormeEnLigne.aspx?CLE_ART=FA176052&nivCtx=NELZNELZ1A10A101A107&aff=1&ts=4673159

Titre : Gérer l'hygiène et la sécurité dans une piscine publique

Indice de classement : S52-413

Statut : Accord

Norm'Alert vous préviendra des évolutions de ce document après achat (valable uniquement pour les documents achetés en ligne)

Langue du document Français format du document Electronique **94,40 € HT**

Résumé : Le présent document décrit une méthode particulière de gestion de l'hygiène et de la sécurité dans une piscine publique. Il s'applique prioritairement aux piscines de type 1.Le présent document permet de faciliter l'application de la norme NF EN 15288-2 ainsi que de son guide d'application GA S 52-411.

Sommaire : Introduction 4
1 Domaine d'application 5
2 Références normatives 5
3 Termes et définitions 6
4 Comprendre la norme NF EN 15288-29
5 Constituer l'équipe hygiène et sécurité 15
6 Élaborer les circuits ("processus") 17
7 Analyser les risques (identifier les risques et les coter, établir les mesures préventives) 19
8 Identifier les points critiques à maîtriser 27
9 Élaborer le système de surveillance et déterminer les actions immédiates associées 33
10 Établir un système documentaire (procédures, instructions et enregistrement des preuves) 37
11 Élaborer le plan d'actions et le mettre en oeuvre41
11.1 Planification de la mise en oeuvre41
11.1.1 La priorisation41
11.1.2 La planification43
11.2 Compétences et implication des personnels43
11.2.1 Compétences44
11.2.2 Implication44
12 Vérifier la performance du système et l'améliorer45
12.1 La vérification du système45
12.1.1 Que faut-il vérifier ?45
12.1.2 Les outils45
12.2 L'amélioration continue46
12.3 "Boîte à outils"47
12.3.1 Le "QQOQCP" et les "5P"47
12.3.2 L'arbre des causes48
Annexe A (informative) Exemples illustrant la démarche de mise en place d'un plan de maîtrise des risques dans une piscine publique 49
A.1 Parcours usagers 49
A.1.1 Chute de plain-pied d'un usager due à un sol glissant 49
A.1.2 Atteinte corporelle d'un usager mineur non accompagné 50
A.1.3 Atteinte psychologique d'un usager mineur non accompagné 51
A.1.4 Contamination bactériologique par la légionelle 52
A.2 Parcours personnel53
A.2.1 Agression verbale d'un hôte ou d'une hôtesse d'accueil 53
A.3 Parcours personnel/prestataire54
A.3.1 Accident chimique54
A.3.2 Intervention sur une armoire électrique 55
Annexe B (informative) Logigramme d'actions en cas d'incidents en matière de prolifération de légionelles 56
Bibliographie 57

Documents cités dans cette norme : NF P90-320, NF EN 15288-2, GA S52-411

Descripteurs : installation de sport, piscine, securite, prevention des accidents, hygiene, exigence, definition, organisation, gestion, risque, identification, methode d'analyse, mesure d'urgence, mesure de securite, niveau, criticite, personnel, qualification, formation, usager, caracteristique de fonctionnement, nombre maximal de personnes, controle, acces, nettoyage, desinfection, contamination, eau, qualite, methode haccp, document

Thème(s) ICS

Code(s)	Thème(s) ICS
97.220.10	Installations sportives

GA S52-410 Juin 2009 Piscines - Guide d'application de la norme NF EN 15288-1:2008 - Exigences de sécurité pour la conception

http://www.boutique.afnor.org/NEL5DetailNormeEnLigne.aspx?&nivCtx=NELZNELZ1A10A101A107&aff=1&ts=3538324&CLE_ART=FA161510

Titre : Piscines - Guide d'application de la norme NF EN 15288-1:2008 - Exigences de sécurité pour la conception

Indice de classement : S52-410

Statut : Guide d'application

Norm'Alert vous préviendra des évolutions de ce document après achat (valable uniquement pour les documents achetés en ligne)

Langue du document Français format du document Electronique **34,75 € HT** Ajouter au panier

Résumé : 2nd alinéaLes exigences de la présente Norme européenne s'appliquent à toutes les nouvelles piscines classées et, le cas échéant, aux travaux de rénovation spécifiques de piscines classées existantes.- Dans le cas de rénovations complète de la piscine ou de parties importantes de l'établissement liées au bassin, notamment dictées par des prescriptions réglementaires (sécurité incendie, accessibilité etc.), certaines dispositions de cette norme peuvent, techniquement ou économiquement, ne pas être applicables. Il convient, dans ce cas, d'apporter, au mieux, des solutions compensatoires. Le terme de piscines classées ne doit pas s'entendre comme site classé (monument historique, loi littoral, etc.) mais au sens des types définis dans la présente norme (types 1, 2 et 3).3ème alinéaLa présente norme ne s'applique que de manière restreinte aux bassins classés constitués de zones délimitées de cours d'eau, de lacs ou de mer, mais il convient toutefois de l'appliquer lorsqu'elle est pertinente.- Les baignades en cours d'eau, lacs ou mer ne sont concernées que par certains aspects très limités de cette norme lorsque ceux ci sont applicables.Cette norme ne concerne que les piscines classées (types 1, 2 et 3 tels que définis à l'Article 4). Les piscines d'habitation à usage privé (telles que définies en 3.4), y compris en location, ne sont donc pas concernées. Un bassin unique de petites dimensions (bassin portable, spa ou équivalent ou bassin d' "espace bien-être") est un élément accessoire d'autres activités et peut ne pas nécessiter l'application stricte des exigences applicables aux bassins classés.

Sommaire

Introduction5
1 Domaine d'application5
3 Termes et définitions6
4 Typologie6
- 4.2 Piscine de type 26
- 4.3 Piscine de type 37
- 5.1 Généralités7
- 5.2 Disposition8
  - 5.5.2 Zones de circulation, sols8
  - 5.5.6 Conditions acoustiques8
  - 5.5.7 Directives relatives au chauffage et à la ventilation de l'enceinte de la piscine9
- 5.7 Piscines à vagues10
- 5.8 Couvertures de bassin10
- 5.10 Postes de contrôle10

Documents cités dans cette norme : NF EN 15288-1

Recueil(s) contenant cette norme

Piscines publiques et parcs aquatiques - Équipement, hygiène et sécurité, Structures et équipements sportifs

Descripteurs

installation de sport, piscine, conception, securite, prevention des accidents, utilisation, classement, exigence, acces, disposition, dimension, circulation, sol, ventilation, chauffage, acoustique, dispositif de securite, controle, entretien

Thème(s) ICS

Code(s)	Thème(s) ICS
97.220.10	Installations sportives

GA S52-411 Juin 2009 Piscines - Guide d'application de la norme NF EN 15288-2:2008 - Exigences de sécurité pour le fonctionnement

http://www.boutique.afnor.org/NEL5DetailNormeEnLigne.aspx?&nivCtx=NELZNELZ1A10A101A107&aff=1&ts=5534562&CLE_ART=FA161509

Titre : Piscines - Guide d'application de la norme NF EN 15288-2:2008 - Exigences de sécurité pour le fonctionnement

Indice de classement : S52-411

Statut : Guide d'application

Norm'Alert vous préviendra des évolutions de ce document après achat (valable uniquement pour les documents achetés en ligne)

Langue du document Français format du document Electronique **34,75 € HT**

Sommaire

1 Domaine d'application 5
3 Termes et définitions 5
4 Typologie 6
4.2 Piscine de type 26
4.3 Piscine de type 36
5.1.1 Généralités 6
6.1.2 Dispositions relatives à la surveillance 7
6.1.3 Inspection de la zone de baignade, des bâtiments et de l'équipement technique associé 8
6.3.1 Généralités8
Annexe A (informative) Arbre de décision 9

2nd alinéa : La présente Norme européenne ne s'applique que de manière restreinte aux bassins classés constitués de zones délimitées de cours d'eau, de lacs ou de mer. Il convient que les exigences relatives aux méthodes de travail en toute sécurité et à la surveillance soient appliquées lorsqu'elles sont pertinentes.

Documents cités dans cette norme : NF EN 15288-2

Recueil(s) contenant cette norme

Piscines publiques et parcs aquatiques - Équipement, hygiène et sécurité, Structures et équipements sportifs

Descripteurs : installation de sport, piscine, sécurité, prévention des accidents, classement, exigence, gestion, risque, mesure de sécurité, mesure d'urgence, personnel, formation, qualification, caractéristique de fonctionnement, nombre maximal de personnes, contrôle, accès

Thème(s) ICS

Code(s)	Thème(s) ICS
97.220.10	Installations sportives